

Arrondissement : GOURDON

Département du Lot

COMMUNE DE LE BASTIT

Compte-rendu de la séance du mardi 10 mai 2016 à 20 h 30

Date convocation : 06 mai 2016

Elu représenté : R. Sasmayoux par H. Destrel

Elu excusé : C. Garrigues

Secrétaire de séance : B. Duflot

Nombre de votants : 10

1/ Approbation procès-verbaux des séances des 5 et 12 avril

Après lecture des procès-verbaux des séances des 5 et 12 avril 2016, ces documents sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis - DE_017_2016

Vu, l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/026 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Lot, notifié par la Préfecture du Lot le 5 avril,

Considérant, que les organes délibérant des communes et communautés de communes disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de cet arrêté pour délibérer, et qu'à défaut l'avis est réputé favorable,

Considérant, que la fusion est subordonnée à l'accord préalable des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre; que l'accord des communes doit être exprimé par la moitié des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population totale de celles-ci,

Mr le Maire rappelle la décision de l'assemblée en date du 1er décembre 2015 (délibération n°DE_034_2015) pour la demande de prise en compte, auprès de la Préfecture, d'un territoire "Causse Central".

Il présente ensuite les démarches entreprises par la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat pour permettre de la porter à 5 000 habitants, pouvant répondre aux attentes du territoire et garante d'une identité rurale.

Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **rejettent le périmètre proposé pour notre commune dans le cadre de la SCDI,**
- **souhaitent adhérer à la communauté de communes Causse de Labastide-Murat élargie**, portant 5 000 habitants et comportant :

- les communes de l'actuelle CCCLM (Beumat, Blars, Caniac du Causse, Cras, Fontanes du Causse, Frayssinet le Gourdonnais, Ginouillac, Labastide-Murat, Lauzès, Lentillac du Causse, Lunegarde, Montfaucon, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Saint-Cernin, Saint Martin de Vers, Saint Sauveur la Vallée, Sénaillac-Lauzès, Sèniergues, Soulomès et Vaillac),
- ainsi que Couzou, Carluçet, Le Bastit, Durbans, Flaujac-Gare, Quissac, Reilhac, Soucirac et Lamothe-Cassel.

3/ CC CAUVALDOR : urbanisme - convention planification - DE_018_2016

Considérant que la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) est compétente de droit depuis le 1^{er} janvier 2015 en matière d'urbanisme pour faire évoluer les documents d'urbanisme (carte communale, PLU) pour le compte de ses communes dans l'attente du PLUi sur l'ensemble du périmètre communautaire,

Considérant que la commune de LE BASTIT est engagée dans une procédure d'élaboration d'une carte communale,

Mr le Maire informe le conseil de la décision prise par le conseil communautaire de CAUVALDOR en date du 21 mars 2016 d'approuver la conclusion d'une convention avec les communes concernées par une procédure d'élaboration ou de modification de leur document d'urbanisme,

Après avoir donné lecture de cette convention, il propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'approuver** la conclusion d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de financement des charges externes liées aux procédures d'évolution des documents d'urbanisme des communes. Ces charges porteront en particulier sur : les frais d'ingénierie lorsqu'il est fait appel à un bureau d'études, les frais de publicité, d'enquête publique, de reprographie ainsi que les coûts liés à la commande publique. Ladite convention est jointe à la présente délibération.

- **de préciser** que cette convention se substituera aux précédentes conventions conclues avec la communauté de communes CAUVALDOR dans le cadre de l'assistance apportée aux communes dans le domaine de l'urbanisme et prendra effet à la date de prise en charge de la mission par la communauté de communes,

- **d'autoriser** Mr le Maire à signer les conventions ci-dessus et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

4/ CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE - DE_019_2016

Suite à une erreur de transmission d'une carte en pièce jointe, cette délibération annule et remplace la délibération n° DE_002_2016 du 09/03/2016 ayant le même objet.

Mr le Maire rappelle aux élus la décision de la Communauté de Communes CAUVALDOR de prendre en charge la totalité de la voirie communale.

Après vérification, il s'avère qu'un certain nombre de voies n'ont jamais été classées. Il est nécessaire de les intégrer.

Il présente aux élus le plan de la commune mettant en évidence les différentes voies concernées par ce classement et leur demande de se prononcer.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- décident le classement des voies telles qu'indiquées sur le plan et la liste joints en annexe,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5/ POINT SUR TRAVAUX COMMUNAUX

Toilettes sèches

Brigitte Dufлот présente différents devis pour ce matériel qui s'élève jusqu'à 8 000 €. De plus, le lieu choisi est difficilement accessible pour décharger cette marchandise.

Il est décidé que la commission travaux se rendra sur place demain mercredi à 18 h 30 pour essayer de solutionner ce programme.

Terrain boulodrome

Faire porter par la communauté, un camion de sable de carrière pour remettre en état ce terrain fréquenté durant la période estivale.

Changement fenêtres salle du conseil - salle des fêtes et pose volets

Mr le Maire présente 3 devis sollicités pour ce programme proposés par les Entreprises Vincent - Breil et Mr Grangié.

Considérant que le prix de l'aluminium est élevé, que le bois demande un entretien régulier, les élus optent pour le changement des fenêtres en PVC beige et décident de les commander au moins disant soit Mr Grangié. Les volets roulants en alu feront également partie de la commande pour un montant total de 6 589.00 € HT.

Proposition création écobarri

Mr le Maire informe les élus que par le biais du PNR des Causses du Quercy, des aides pourraient être obtenues.

Une animatrice du Parc propose de venir présenter aux élus la nature et la forme d'un écobarri. Une date sera prochainement arrêtée.

Carte communale

Nous attendons les avis de la FDEL - de la SAUR et du SDIS sur la capacité des réseaux sur la commune.

Participation frais scolarité écoles Gramat

Mr le Maire explique qu'à la 2ème réunion avec le Maire de Gramat, les tarifs annoncés ont baissé.

Un courrier d'information a été adressé à la Préfète par tous les Maires des communes qui ont des enfants fréquentant ces écoles en mentionnant la création d'un comité de pilotage sollicité auprès de Mr Sylvestre, Maire de Gramat.

Chemin de randonnée pédestre sur la commune

Un chemin de randonnée d'une dizaine de kilomètres pourrait voir le jour au sein du village.

La boucle se formerait du Bourg en passant par Bel Air - les 4 Vents - Le Lac de Mège - le Lac de Pouzalgues - Bourrets - La route de Lunegarde et le Bastit.

Sur le principe les élus adhèrent à cette proposition.

Pour rendre ce chemin plus agréable, des petits travaux de nettoyage seront nécessaires.

Une journée sera prévue à cet effet et une invitation à participer à ces travaux sera envoyée prochainement à l'ensemble des foyers de la commune.

Réfléchir sur une signalétique, un logo communal, emblème ou écusson.

Une commission est créée à cet effet dans laquelle 5 élus s'y inscrivent : Hervé D - Sébastien C - Véronique H - Yves L. et Didier A.

Compte - rendu réunions

Par Sébastien Chambert pour la commission "eau - environnement" ainsi que celle du Pays d'Art et d'Histoire.

Hameau de Coujet

Mr le Maire fait part aux élus qu'il a reçu un commercial de Lot Habitat concernant le dernier lot à vendre. Malheureusement, il a trouvé le terrain trop petit.

Inventaire petit patrimoine communal

Sébastien Chambert s'étant chargé de réaliser ce travail avec l'aide Didier Angélibert, informe les élus qu'il a pratiquement terminé.

Conférence sur les Ordres Militaires

Mr le Maire informe les élus que cette conférence proposée dans le cadre du programme des animations 2016 du Pays d'Art et d'Histoire aura lieu dans notre salle des fêtes le vendredi 9 septembre à 20 H 30.

Cette animation sera présentée par Mr Yoan MATTALI Historien.

Fin de séance.